

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

EXTRAIT DU R
DES DELIBER
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 013-211300157-20240701-24_03_04-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-quatre le 1^{er} juillet

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.03.04

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 25 juin

Présents	25
Pouvoirs	7
Absente Excusée	1

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Camille GAIDO, Hortense MALLIÉ, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Julien ESTERINI à Christine SICCARDI, Julien BOULARD à Thomas BERGÈRE.

ABSENTE EXCUSÉE : Catherine FOULON.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
DISPOSITIF
« PROVENCE EN
SCENE » ENTRE LA
COMMUNE ET LE
CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES DU
RHONE - SAISON
CULTURELLE 2024-
2025

Le dispositif « Provence en Scène » est destiné à aider les communes de moins de 20 000 habitants à diffuser des spectacles vivants d'artistes professionnels du département. Le Département apporte une expertise artistique permettant la mise à disposition auprès des communes d'un catalogue contenant des propositions de spectacles professionnels dans les secteurs musique, théâtre, danse, jeune public, spectacle de rue et cirque. Pour ce faire, un comité consultatif de professionnels se réunit chaque année pour établir une nouvelle sélection à partir des dossiers présentés par les équipes artistiques du territoire.

Le dispositif « Provence en Scène » permet à la Ville de Bouc Bel Air de disposer d'une aide financière à hauteur de 50 % pour l'achat de spectacles labellisés par le Conseil Départemental. Cette aide, concernant les spectacles de la saison 2024-2025, est plafonnée à 10 spectacles.

Afin de bénéficier de ce dispositif,
Conseil Municipal d'approuver la convention annuelle
le Maire à signer la convention annuelle
Conseil Départemental pour la saison 2024-2025.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024
ID : 013-211300157-20240701-24_03_04-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis favorable de la commission culture du 11 juin 2024,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE la convention entre la Commune et le Conseil
Départemental des Bouches du Rhône pour bénéficier du dispositif
« Provence en Scène » pour la saison culturelle 2024-2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi
que tout acte afférent.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le : 04/07/2024



Richard MALLIÉ,
Maire.